

Centrale du Vazzu en révélateur d'un malaise...

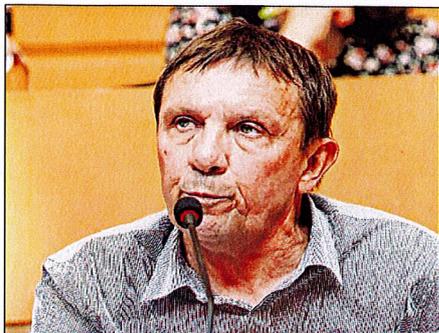
La question orale déposée par Jean-François Casalta au nom du groupe PNC a confirmé qu'il y avait de l'eau dans le gaz au sein de la majorité. Et ce n'est pas parce qu'elle concernait la centrale du Vazzu. Jean Bianucci, chargé d'apporter l'éclairage du Conseil exécutif, s'est senti non pas interrogé mais apostrophé. Le militant de Femu a Corsica n'a pas du tout apprécié la tonalité ni le manque de confiance qui perçait derrière. Ça dit déjà pas mal des relations entre les deux mouvements de la majorité.

Le fond, lui, est légitime. L'appel d'offres du Vazzu version 250 MW est suspendu et une nouvelle procédure laisse craindre que la date butoir de 2023 pour la future centrale au gaz naturel, au pire au fioul léger, ne soit pas tenue, d'autant moins qu'il faudrait cette fois passer par la Commission nationale du Débat public. Jean Bianucci, qui promet un débat du conseil de l'énergie le 3 octobre, s'en tient au protocole d'accord avec l'État. L'affaire est quand même mal engagée.

Déchets: la quadrature du cercle

Catherine Cognetti-Turchini (Andà per dumano) appuie là où ça fait mal en ce moment, le traitement des déchets.

Les centres actuels à saturation, il faut trouver de nouveaux sites de stockage et, justement, elle explique l'impact négatif du projet de centre à Moltifao, sur son territoire. À défaut de miracle, dit-elle, le rural continuera à être le dépotoir de la Corse. Après avoir rappelé le plan ambitieux de la CdC, François Sargentini reconnaît qu'il va falloir gérer la période intermédiaire, mais que si les études de Moltifao n'étaient pas probantes, il faudra y renoncer.



François Sargentini.

/PHOTO EMILIE RAGUZ

Toute la question est de savoir où un tel projet sera accepté. On a la réponse: «nulle part».

Le sud privé de desserte

Jean-Charles Orsucci (Andà per dumano) s'est ému des problèmes de desserte du sud de l'île par les autocars, l'appel d'offres relatif aux lignes régulier

lières ayant pris du retard. Par ailleurs, le transport public est mal adapté aux personnes handicapées. Vanina Borromei explique une partie du retard par des entreprises de transports trop gourmandes, annonce que des circuits réguliers seront opérationnels mi-octobre et promet que le transport des personnes à mobilité réduite sera dans le cahier des charges du prochain plan de circulation qui prendra effet en 2021.

Les plages perdent la côte

Le recul du trait de côte turquois Laura Furioli (Corsica Libera). L'érosion des plages est

inexorable. En Plaine orientale, par exemple, elle recule de plus d'un mètre et demi par an. Face à des conséquences environnementales et économiques insoupçonnées, il faut changer de braquet. Les solutions techniques comme les digues ou les épis atteignent leurs limites. Il faut repenser autrement l'aménagement du territoire. Le Parlement va faire des propositions et François Sargentini annonce que le Conseil exécutif en fera autant d'ici la fin de l'année. En tout cas, si le phénomène se poursuit à cette allure, il n'y aura bientôt plus de bras de fer entre l'État et les pallottiers car il n'y aura plus d'espace pour le moindre transat...

De la fiabilité des stations d'épuration

L'épisode traumatisant des Sanguinaires a amené Julien Paolini (Femu) à s'interroger sur la fiabilité des stations d'épuration de l'île. D'autant qu'il y a eu des précédents, à Ghisonaccia dont la station a été à l'origine d'une pollution bactériologique en août dans la partie basse du fleuve Flum'Orbu. Saverio Luciani, président de l'Office hydraulique, rappelle le chemin parcouru avec, aujourd'hui, un réseau de 225 stations qui répondent à la capacité théorique d'un million d'habitants. En dix ans, la conformité a dépassé 80 % contre 60 %, il y a dix ans. Mais dans le Flum'Orbu, admet-il, il faut reconstruire.

J.-M.R.

Plan de vote unanime pour la DSP aérienne

Aucune fausse note dans l'hémicycle lors de l'examen du rapport concernant la délégation de service public (DSP) pour l'aérien. À la clé, une baisse "historique" des tarifs résidents. Après une check-list efficace et concise de la conseillère exécutive et présidente de l'office des transports, Vanina Borromei, qui avait livré dans notre édition d'hier une synthèse complète d'un dossier dont elle avait appelé la complexité, le débat a acté le professionnalisme du travail réalisé. Un mot a scandé les interventions, "sécurisation". Du côté de la majorité territoriale, Louis Pozzo di Borgo a salué un cheminement qui a permis l'ambition politique "devenue réalité". Giulia Tiberi et Rosa Proserpi ont à leur tour mis l'accent sur le modèle corse, "premier service européen en termes de qualité et d'offres" à l'heure où l'actualité se fait bien plus cruelle pour d'autres compagnies.

Dans l'opposition, François Orlandi et Xavier Lacombe se sont également réjouis de la baisse du tarif résident. Camille de Rocca Serra, quant à lui, tout en reconnaissant que cette mesure "va dans le bon sens", a estimé que "sur les taxes on peut faire mieux. C'était notre proposition rejetée par la majorité il y a deux ans, consistant à supprimer les 9,14 euros par aller-retour relevant de la taxe sur les transports qui touche tous les trajets aériens du maritimes, en recherchant les moyens de compensation sur la perte occasionnée pour la Collectivité puisqu'elle rapporte en effet 35 M€ par an".

À l'arrivée, un vote unanime et sans coup férir. À partir du 25 mars 2020, et pour une durée de quatre ans, les résidents corses ne débourseuront plus désormais que 99 € TTC pour le bord à bord et 190 € TTC pour le Paris-Orly.

A.-C.C.